

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-526**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 3 novembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le vendredi 14 mars 2025 de 18h à 1h (le 15 mars 2025), à l'occasion d'une vente à emporter de Paëlla dans le hall d'accueil de l'espace AN TY ROZ de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 12 novembre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE